

DECLARATION INTERSYNDICALE

P. Caine : « Il n'y aura aucun licenciement »

déclaration de mars 2024

Pourtant, le projet de restructuration de Thales Alenia Space s'accompagne, dès maintenant, de licenciements notamment au Royaume-Uni, en Belgique et en Pologne. La direction du Groupe refuse de donner les détails de ce projet.

La Direction du Groupe impose des licenciements au Royaume-Uni, en Belgique, en Pologne et des suppressions de postes en France, parce que l'EBIT n'est pas au niveau attendu. C'est ça la financiarisation d'un Groupe, supprimer des postes pour améliorer l'EBIT qui profite... ~~aux salariés~~ aux actionnaires.

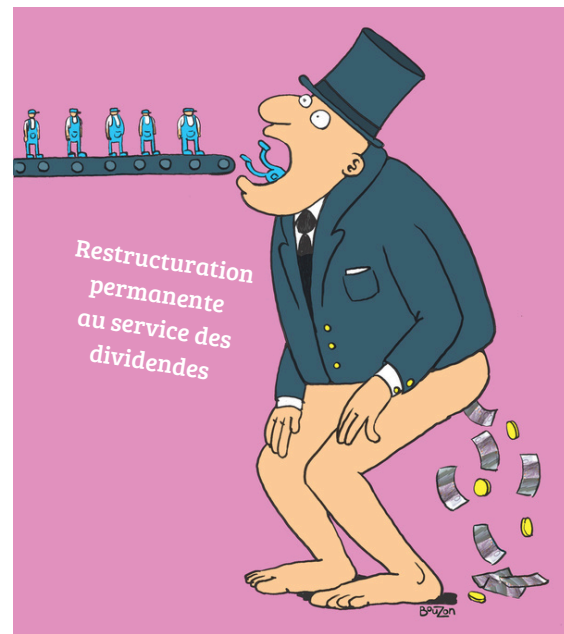


Unanimement, les membres du Comité Européen du Groupe ont refusé de donner un avis sur un projet, que la Direction ose présenter sans que celui-ci ne soit encore finalisé. Elle demande aux organisations syndicales de s'exprimer non pas sur des chiffres qu'elle serait en mesure de justifier mais sur un concept.

Le plan de restructuration :

- met en danger la pérennité des activités : comment mener à terme les projets avec des centaines de salariés en moins ?!!
- ne résout pas les problèmes d'organisation et donc augmente le risque de reproduire des décisions comme celles qui ont conduit à la situation actuelle ?

QUI SERONT LES PROCHAINS ?





Réponse à la demande d'avis du CEE de Thales concernant le projet de restructuration des activités de TAS, appelé plan Themis

Nous, membres du Comité Européen de Thales, nous sommes réunis le lundi 9 septembre afin d'être informés et préparer un avis concernant le projet de restructuration des activités de la JV TAS, appelé plan Themis.

Pour cela, le Comité Européen de Thales avait mandaté au mois de mai, le cabinet expertise Syndex. Après lecture et présentation du rapport du cabinet Syndex, il nous apparait que plusieurs éléments restent sans réponses :

- Les groupes de travail du projet THEMIS n'ont pas finalisé le plan détaillé ;
- Le SBP est incomplet et ne comporte pas l'ensemble des informations habituelles ;
- De la même façon, le MYB 2024-2025 est incomplet ; La direction n'explique pas de quelle façon les objectifs de réduction d'effectifs ont été construits ; Les problématiques de sous-charge ne sont pas démontrées aucun calcul de sureffectif n'a été présenté ;
- La stratégie de réduction des effectifs au regard de l'atteinte des objectifs de productivité, de rentabilité et d'EBIT annoncés n'a pas été présentée. En Belgique et en France, les réponses reçues lors des différents Conseils d'Entreprise Extraordinaires ne démontrent toujours pas comment ce plan va pouvoir répondre aux objectifs économiques de l'entreprise.
- En Belgique, au vu de la charge annoncée, nous ne comprenons pas comment le nombre de licenciement de l'intention de restructuration et le planning s'y afférent ne mettra pas en péril la capacité de production future proche et la stabilité économique de l'entité
- Le fonctionnement des ECC/ICC, n'est pas définie ce qui ne permet pas d'expliquer comment les compétences pourront être récupérées de l'ECC/ICC dans le cadre de projets TAS à venir, d'assurer la pérennité de TAS et sa capacité à répondre aux enjeux des projets dans un futur à court terme en lien avec son évolution pour répondre aux nouveaux marchés notamment des solutions et des services.

Pour l'ensemble de ces raisons, les membres du Comité Européen réunis ce jour, ont estimé, de façon unanime, être en incapacité de rendre à ce jour un avis motivé. Par ailleurs, aucun évènement soudain ne justifie l'urgence de la remise d'un avis. Nous vous demandons donc de répondre aux questions laissées en suspens conformément à vos engagements et de convoquer une nouvelle réunion à une date ultérieure une fois les éléments transmis à l'expert et au CEE. De même nous souhaitons que les éventuelles propositions émanant du rendu d'avis soient prises en compte dans le cadre de ce projet. A défaut, nous considérerons ce refus comme une entrave et nous réservons la possibilité d'agir en conséquence.

D'autre part, nous regrettons et condamnons le non-respect des instances représentatives du personnel dans les différents pays :

- UK : refus de former les représentants du personnel par un cabinet indépendant. Pressions diverses sur les représentants du personnel, visant à les dissuader d'exercer leurs missions. Aucune concertation des représentants du personnel avant mise en place du projet ;
- Belgique : objectif de 115 personnes annoncé avant même la phase de négociation, alors que ce chiffre doit être issu des négociations ;
- Allemagne : aucun avis demandé aux représentants du personnel. La direction arguant que le nombre de salariés concernés est en dessous du seuil nécessitant un avis ;
- France : l'ensemble des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ont l'impression d'être « baladées » et de ne jamais obtenir de réponse claires en lien avec les défis présents et à venir qui se présentent à eux.

Enfin nous vous demandons de cesser toutes tentatives diverses de la part de la direction visant à décrédibiliser le cabinet d'expertise mandaté par les membres du CEE ainsi que le travail effectué par celui-ci.